

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

1001 Patrimoines Siège : 4-6 Avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune Tel : 06 99 68 90 75 / 06 81 93 18 70 SIREN : 840212831 NAF/APE : 6622Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias) sous le numéro 18004423, au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Anacofi-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, dont l'adresse est : 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02 et l'adresse internet : www.amf-france.org
- Intermédiaire en Assurances, avec service de recommandations personnalisées, référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°18004423 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

L'activité d'IAS est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont l'adresse courrier est : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et l'adresse internet : http ://www.acpr.banque-France.fr/accueil.html Cette immatriculation peut être consultée sur le site internet de l'Orias (https://www.orias.fr / welcome).

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Ces assurances sont souscrites auprès de : Zurich Insurance, police n° 7400026945, pour les montants suivants : 115 000€ pour la garantie financière, 2 500 000€ par année et 2 500 000€ par sinistre pour la responsabilité civile professionnelle d'activité d'intermédiaire en assurances, 1 000 000€ pour la responsabilité civile professionnelle de l'activité CIF, 2 000 000€ pour les activités de Conseil en Gestion de patrimoine et démarchage financier.

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z. Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945

Conseiller en Investissement Financier: Membre de l'Anacofi (CIF), association agrée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias: 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias: www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 http://www.acpr.banque-France.fr

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Le cabinet a mis en place une procédure interne de gestion des conflits d'intérêts. Le code de Bonne conduite de 1001 Patrimoines est disponible sur demande.

Dans le cadre de son activité, 1001 Patrimoines collecte des informations concernant ses clients et s'engage à protéger leurs données personnelles. Les clients disposent d'un droit d'accès, de modification et de destruction des informations personnelles détenues par notre cabinet, sauf pour celles nécessaire à l'exercice de sa profession.

1001 Patrimoines délivrera un conseil dans le cadre des missions CIF dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant (cf Rémunération ci-après). Il analysera une offre considérée comme limitée d'instruments financiers.

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS Cette liste n'est pas exhaustive et évolue en fonction des demandes des clients et des offres du marché				
Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération	
Axa	Assurances	Courtier	Commissions	
Primonial	Assurances, SCPI	Courtier, CIF	Commissions	
Apicil	Assurances	Courtier	Commissions	
UAF LifePatrimoine	Assurances, Placements	Courtier, CIF	Commissions	
April Assurances	Prévoyance	Courtier	Commissions	
Swiss life	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions	
Generali	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions	
Vie Plus	Assurances	Courtier	Commissions	
Aviva	Assurances	Courtier	Commissions	
Hodeva	Prévoyance	Courtier	Commissions	
Entoria	Prévoyance, santé	Courtier	Commissions	
Alptis	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions	
Intencial	Assurances	Courtier	Commissions	
Patrimoine du Grand Chêne	Cabinet CGP, courtier en assurances et CIF	PGC :mandataire d'intermédiaire d'assurance et partenaire CIF	Commissions	

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, qui représentent moins de 10% de notre chiffre d'affaires, vous seront communiqués sur simple demande. Nos conseils reposent sur une analyse non exhaustive du marché. 1001 Patrimoines n'a aucun lien étroit avec les fournisseurs d'instruments financiers proposés.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

1001 Patrimoines, en tant que courtier en assurances et CIF non indépendant, perçoit au titre de son activité des honoraires de conseils facturés au client et / ou des commissions versées par les fournisseurs d'instruments financiers justifiées par l'amélioration du service rendu au client. Le mode de rémunération appliqué et les couts supportés par le client sont indiqués dans la lettre et le rapport de mission lorsqu'une étude est réalisée dans un cadre de mission de Conseil en Investissements Financiers.

☐ Tarif Courtage en assurance vie, perp, épargne retraite :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 40% de ceux-ci. Le détail des couts et frais figure dans les DIC qui seront fournis dans la recommandation de contrats d'assurance vie et de capitalisation. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports choisis.

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social: 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE: 6622Z. Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945

Conseiller en Investissement Financier: Membre de l'Anacofi (CIF), association agrée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias: 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias: www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 http://www.acpr.banque-France.fr

☐ Tarif Courtage prévoyance, santé, emprunteur : Une commission qui dépend du montant de la cotisation, détaillée dans le DIC fourni, est vers	sée par l'assureur à 1001 Patrimoines.
☐ Tarif FIP, FCPI, FCPR : 1001 Patrimoines est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part a le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de échelonnée correspond au service de conseil fourni à l'origine.	
□ SCPI en direct, GFI / GFF : Rétrocession égale à un pourcentage (3 à 5.5%) du prix de la sc	ouscription
☐ EHD : Commission de 3%	
☐ Honoraires de conseils, audit, et suivi de placements financiers : Tarif horaire de base standard : 140€HT. Les missions de conseils font l'objet d'une tarification établie en amont de cette mission et figurant dans la lettre de mission.	on forfaitaire pour la mission donnée,
Note : La fiche d'informations légale actualisée sera envoyée chaque année au client. L'ens instruments financiers et services d'investissements effectivement supportés sera fourni ar	
TRAITEMENT DES RECLAMATIONS - Modalités de saisine de	•
(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012, mis à ju	our le 24/04/13 et 20/11/13)
Pour toute réclamation, Camille de Soras ou Stéphanie BOULAY pourront être contactées selc - par courrier : 1001 Patrimoines – Madame de Soras ou Madame BOULAY, 4-6 avenue Joann lune - par mail : contact@1001patrimoines.fr - par téléphone : 06 99 68 90 75 (Camille de Soras) ; 06 81 93 18 70 (Stéphanie BOULAY)	
En cas de persistance du désaccord après notre réponse, le client pourra demander l'avis du r Site : http://www.mediation-assurance.org Courrier : La Médiation de l'Assurance / TSA 50110 / 75441 Paris Cedex 09	médiateur de l'assurance :
 Camille de Soras s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants : 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accumême est apportée au client dans ce délai ; 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la de circonstances particulières dûment justifiées. 	
Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.	
Reçu un double le : à : Nom et prénom : Signature de client :	

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z.

Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945

Conseiller en Investissement Financier: Membre de l'Anacofi (CIF), association agrée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias: 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias: www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 http://www.acpr.banque-France.fr